

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 MAI 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité d'Est Hereford tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 2 mai 2022, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Lavoie, les conseillers suivants :

Linda McDuff	siège 1
Bernard Roy	siège 2
Thierry Beloin	siège 3
Maryse Dubé	siège 4
Richard Dubé	siège 5
Vacant	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 22-05-271

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 18 « Varia » ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 4 avril 2022;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Rapports**
 - 5.1 **Dépôt du rapport financier et rapport du vérificateur;**
 - 5.2 **Dépôt du rapport annuel 2021 de la bibliothèque;**
 - 5.3 **Rapport annuel 2021 en prévention incendie;**
 - 5.4 **Rapport des relevés en structure, mécanique et électrique réalisé à l'Église;**
6. **Soumission rue de la Confédération;**
7. **Suivi poste vacant;**
8. **Permis de boisson des Loisirs;**
9. **Appel d'offres fauchage des chemins;**
10. **Représentant comité Bel-Environ;**
11. **Demande de commandite pour le spectacle Accro à la vie;**

12. **Droit de passage :**
 - 12.1 **Club Cycliste de Sherbrooke;**
 - 12.2 **Endurance Aventure pour GBC 500**
13. **Activité de fin d'année école Notre-Dame-De-Toutes-Aides;**
15. **Paiement des comptes :**
 - 15.1 **Comptes payés ;**
 - 15.2 **Comptes à payer ;**
16. **Bordereau de correspondance;**
17. **Rapports :**
 - 17.1 **Maire;**
 - 17.2 **Conseillers;**
 - 17.3 **Directrice générale;**
18. **Varia;**
19. **Levée de la séance.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2022**

Résolution 22-05-272

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 4 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Monsieur Junior Belleville, administrateur de Circuit-Frontière est venue nous faire un petit suivi du comité. Il invite les villageois à venir festoyer à la cantine le Baumier le 21 mai prochain pour l'ouverture officielle des sentiers. Une nouvelle directrice générale a été embauché, il s'agit de madame Nancy Larochelle.

5. **RAPPORT**

5.1 Dépôt du rapport financier et rapport du vérificateur

Madame Marie-Ève Breton dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur.

5.2 Dépôt du rapport annuel 2021 de la bibliothèque municipale

Madame Marie-Ève Breton dépose le rapport de la bibliothèque municipale.

5.3 Rapport annuel 2021 en prévention incendie

ATTENDU QUE dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q.,c. S-3.4)*;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'East Hereford prend en compte le rapport annuel pour l'année 2021 de

la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC et en fait sien comme ici au long reproduit;

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* «communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements», communément appelé «DSI» ;

Résolution 22-05-273

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2021, tel que présenté.

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5.4 Rapport des relevés en structure, mécanique et électrique réalisé à l'église

Madame Marie-Ève Breton dépose le rapport des relevés concernant l'Église.

6. SOUSSION RUE DE LA CONFÉDÉRATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et ce, pour des travaux de réhabilitation de la chaussée sur la rue de la Confédération;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 7 avril, dans le cadre de l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 11 h le 7 avril 2022, soit :

Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
Grondin Excavation inc	236 285,99 \$
Sintra inc-Région Estrie	301 421.05 \$

CONSIDÉRANT QU' après une étude et analyse des soumissions, chacune d'elles s'avèrent conformes;

CONSIDÉRANT la recommandation de Services EXP;

Résolution 22-05-274

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,
appuyé par la conseillère Maryse Dubé,

QUE le conseil accepte les soumissions reçues.

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise Grondin Excavation inc, plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la chaussée de la rue de la Confédération conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 236 285,99 \$ incluant les taxes.

QUE les dépenses soient financées avec la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. SUIVI POSTE VACANT

ATTENDU QUE lors des élections de novembre 2021, la municipalité a reçu 4 dépôts de candidature pour former le conseil municipal;

ATTENDU QUE la municipalité a dû recommencer la procédure électorale pour combler les deux sièges demeurés vacants;

ATTENDU QUE la nomination d'un nouveau candidat a eu lieu en début d'année 2022 et qu'un seul candidat s'est présenté. Il a été élu sans opposition et un siège reste toujours vacant;

ATTENDU QUE le conseil municipal et le maire en poste ont fait plusieurs démarches auprès des citoyens éligibles de la municipalité afin de trouver un candidat, un seul citoyen est intéressé;

ATTENDU QUE selon l'article 278 *LERM* si dans le cas où une situation justifiant un second recommencement se présente, le président d'élection en avise le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui peut alors nommer une personne éligible au poste concerné ou ordonner le recommencement des procédures selon les règles qu'il fixe. La personne nommée par le ministre est réputée élue et proclamée élue le jour de sa nomination;

ATTENDU QUE les procédures d'élection sont coûteuses et ont un impact considérable sur le budget et les ressources humaines;

Résolution 22-05-275

Il est proposé par la conseillère Maryse Dubé,
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

De faire une demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation pour qu'une personne éligible au poste concerné soit nommée par le ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. PERMIS DE BOISSON DES LOISIRS

ATTENDU QUE les loisirs East Hereford organisent plusieurs activités extérieures pour s'assurer d'un financement adéquat et ce, au profit de diverses clientèles;

ATTENDU QUE les loisirs East Hereford ont toujours sur place une équipe de bénévoles consciencieux qui s'assurent de la sécurité des activités;

ATTENDU QUE la Municipalité juge ces activités essentielles pour la qualité de vie de son milieu ainsi que pour la survie de l'organisme;

ATTENDU QUE le conseil municipal d'East Hereford est en accord avec les activités proposées;

ATTENDU QUE le conseil municipal d'East Hereford est en accord avec la demande des loisirs East Hereford auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

Résolution 22-05-276

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

QUE le conseil municipal d'East Hereford autorise la demande de permis d'alcool.

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise avec la demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. APPEL D'OFFRES FAUCHAGE DES CHEMINS

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions pour le fauchage des chemins;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux soumissions;

Résolution 22-05-277

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,
appuyé par la conseillère Maryse Dubé,

D'accepter la soumission de l'entreprise Ghislain Lafaille au montant de 140 \$ l'heure pour le tracteur avec débroussailleuse pour le fauchage des chemins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. REPRÉSENTANT COMITÉ BEL-ENVIRON

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal doivent déléguer un représentant pour siéger sur le comité Bel-Environ;

ATTENDU QUE le représentant devra assister aux réunions du comité ainsi qu'à l'AGA;

Résolution 22-05-278

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

De déléguer madame Linda McDuff comme représentante sur le comité de Bel-Environ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE SPECTACLE ACCRO À LA VIE

ATTENDU QU' une demande de commandite a été faite par la maison des jeunes pour la prévention du suicide;

ATTENDU QU' à chaque année la municipalité offre 100 \$ en commandite pour le spectacle Accro à la vie;

ATTENDU QUE l'événement a pour objectif d'amasser des fonds pour financer le programme de prévention du suicide de la Maison des jeunes de Coaticook, axé sur la formation des animateurs et sur la sensibilisation auprès des jeunes;

Résolution 22-05-279

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,
appuyé par la conseillère Maryse Dubé,

D'offrir 100 \$ en commandite pour le spectacle Accro à la vie pour financer le programme de prévention du suicide de la Maison des jeunes de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. DROIT DE PASSAGE

12.1 Club Cycliste de Sherbrooke

ATTENDU QUE l'événement est organisé par le Club cycliste de Sherbrooke et prit en charge par Garnotte Organisation et aura lieu les 18, 19 et 20 juin prochain avec l'érablière du Lac Wallace comme point de départ et de ralliement;

ATTENDU QUE l'événement est sanctionné par la Fédération des Sports Cyclistes du Québec et est couvert par une assurance responsabilité civile;

ATTENDU QU' avec 350 cyclistes attendus qui circuleront dans les chemins le samedi 19 juin, la demande de droit de passage a été effectuée par l'organisation;

ATTENDU QUE selon le parcours de l'événement, les organisateurs feront les démarches pour demander les accords des propriétaires des chemins privés;

ATTENDU QUE le parcours emprunte également les sentiers de Forêt Hereford et qu'une preuve d'assurance doit être déposé au C.A;

ATTENDU QUE pour la municipalité, les chemins empruntés seront les suivants :

- Chemin du 9^{ième} rang
- Chemin Beloin
- Chemin Pivin
- Chemin Houle
- Chemin des Côtes
- Chemin Owen

Résolution 22-05-280

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'accepter le droit de passage pour l'événement qui aura lieu le 19 juin 2022 sur les chemins suivants :

- Chemin du 9^{ième} rang
- Chemin Beloin
- Chemin Pivin

- Chemin Houle
- Chemin des Côtes
- Chemin Owen

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.2 Endurance Aventure pour GBC 500

- ATTENDU QUE** l'événement se tiendra du 13 au 18 août;
- ATTENDU QU'** un droit de passage est demandé par les organisateurs;
- ATTENDU QUE** le circuit officiel n'a pas été transmis à la municipalité;
- ATTENDU QUE** la municipalité désire avoir le circuit officiel avant de prendre la décision du droit de passage sur les chemins municipaux;
- ATTENDU QU'** également, une des catégories prévoit un parcours en pleine autonomie où les personnes ont leur tente pour camper le long du parcours au besoin;
- ATTENDU QUE** le camping est interdit sur notre territoire, il sera important d'aviser l'organisation afin que cela soit inscrit dans le cahier du participant;

Résolution 22-05-281

Il est proposé par le conseiller Thierry Beloin,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'attendre d'avoir le circuit officiel pour autoriser le droit de passage.

QUE les organisateurs doivent faire la même demande à Forêt Hereford et Circuit Frontière si le circuit circule dans le Mont Hereford ainsi qu'aux propriétaires des chemins privés.

QUE les organisateurs indiquent clairement qu'il est interdit de faire du camping sur l'ensemble de notre territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. ACTIVITÉ DE FIN D'ANNÉE ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-TOUTES-AIDES

Remis à une séance ultérieure.

14. PAIEMENT DES COMPTES

14.1 Comptes payés

- ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 86 423,20 \$ payé du 31 mars 2022 au 28 avril 2022;

Résolution 22-05-82

Il est proposé par la conseillère Maryse Dubé,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 86 423,20 \$ payé du 31 mars 2022 au 28 avril 2022;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 Compte à payer

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour les comptes à payer d'un montant total de 75 127,27 \$ en date du 28 avril 2022.

Résolution 22-05-83

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 75 127,27 \$ en date du 28 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

16. RAPPORTS :

16.1 Maire

Monsieur Benoit Lavoie, invite les membres du conseil à aller remplir le sondage de la MRC de Coaticook concernant le transport. Il indique que la clôture derrière l'église a été installée.

16.2 Conseillers (ères)

Monsieur Bernard Roy, indique que la réunion pour la culture prévue le 13 avril a été annulé et n'a pu assister à celle du 21 avril pour cause de santé.

Monsieur Thierry Beloin a assisté au C.A de Circuit-Frontière. Il a fait la demande pour que les citoyens d'East Hereford reçoivent une passe de saison gratuite à chaque année.

L'installation d'une ligne téléphonique a été fait à la cantine.

Le 28 mai prochain aura lieu le Fête des Voisins au village, les détails suivront prochainement.

Madame Maryse Dubé a effectué l'envoi d'une carte d'invitation et d'une semence pour l'activité : Ce printemps semons, la bienveillance qui aura lieu le 22 mai prochain au bureau municipal.

16.3 Directrice générale

Madame Marie-Ève Breton fait une tournée des dossiers en cours.

Une rencontre a eu lieu le mercredi le 27 avril avec le Centre de services Scolaire des Hauts-Cantons et les municipalités de Saint-Malo et East Hereford pour présenter le changement de vocation des deux écoles.

17. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 20 h 47.

Benoit Lavoie, maire

Marie-Ève Breton,
directrice générale et
greffière-trésorière